



Traité Avoda Zara

Michna 8 - Chapitre 3

לא יישב בצילה; ואם ישב, טהור. לא יעבור תחתיה; ואם עבר,
טמא. הייתה גוזלת את הרבים, ועבר תחתיה טהור.
זורעין תחתיה ירקות בימות הגשמים, אבל לא בימות החמה;
ובחזרין,
לא בימות החמה ולא בימות הגשמים. רבי יוסי אומר, אף לא
ירקות בימות הגשמים מפני שהנווייה נושרת, והוות להן את
הזבל.

On ne doit pas s'asseoir à son ombre, mais si on l'a fait, on est pur. On ne doit pas passer dessous, et si on y passe on est impur. Si ses branches s'étendent indûment au-dessus d'un lieu public et que l'on passe en-dessous d'elles, on est pur. On peut y semer par-dessous des légumes verts aux jours de pluie, mais non aux jours chauds. Mais on ne peut y semer des laitues, ni été, ni l'hiver. Rabbi Yossé dit : [Ni] même des légumes en temps de pluie parce que les feuilles qui tombent de l'arbre lui serviront d'engrais.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions